

# KSTV EL

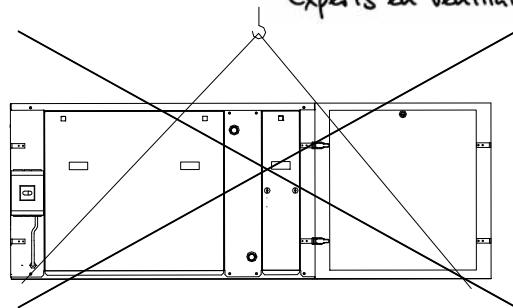
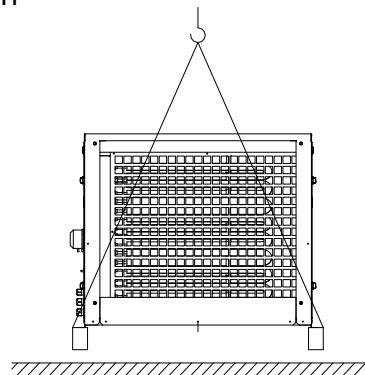
## Caisson batterie électrique

### Notice d'instruction

**VIM**  
Experts en ventilation

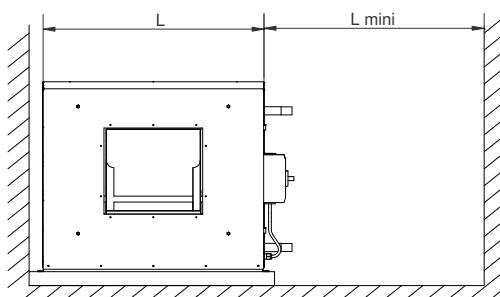
#### 1) Manutention

Pour la manutention du caisson, accrocher 4 élingues sur les chevrons de transport



**Ne jamais transporter le caisson assemblé avec les caissons de filtration, de mélange ou batterie électrique.**

#### 2) Installation

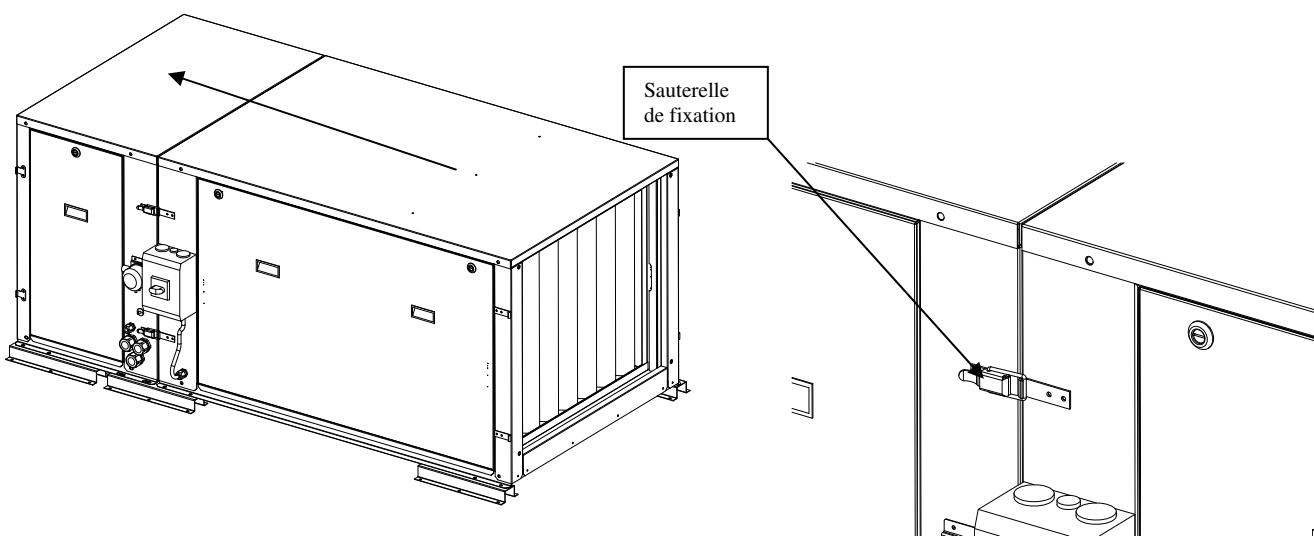


Côté transmission, prévoyez une distance L minimum égale à la largeur du caisson pour la maintenance de la batterie électrique

Le caisson doit être fixé sur un support bien plan, par les trous latéraux prévus à cet effet. Le montage sur plots anti-vibratiles et le raccordement avec des manchettes souples MO au refoulement est conseillé.

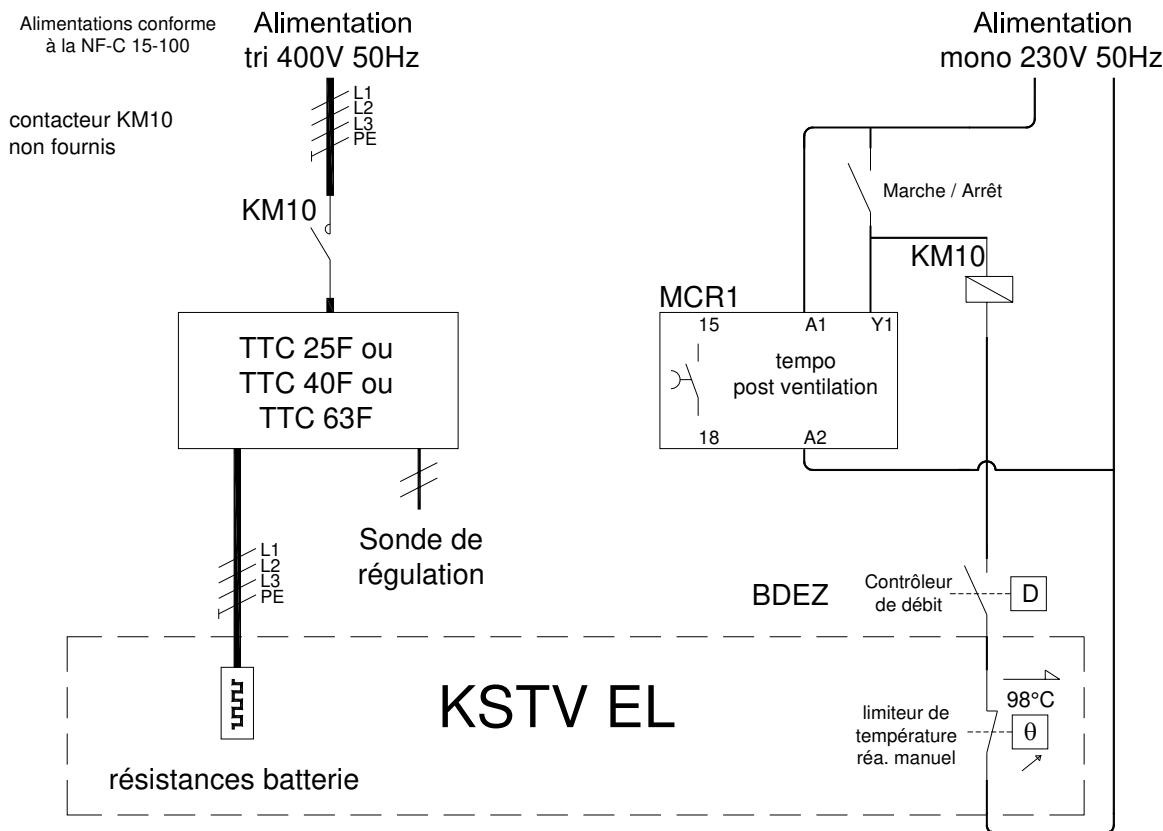
#### Assemblage des caissons :

Les caissons KSTA/V et les caissons accessoires ne doivent pas être directement posés sur le sol. Prévoir un longeron d'une hauteur mini de 50mm ou prévoir notre kit de 4 pieds longitudinaux. Ce kit de 4 pieds longitudinaux, peut être commandé pour le KSTV/A, en revanche, 2 pieds longitudinaux sont livrés systématiquement avec les caissons filtres, de mélange et batterie électrique. Le caisson batterie électrique est fixé sur le KSTV avec 4 sauterelles latérales. Nous conseillons l'utilisation des pieds longitudinaux en les positionnant à cheval entre les 2 caissons (voir figure ci-dessous). Les brides de raccordement rectangulaire ou circulaire, se fixent sur le caisson avec 4 vis HM8X20.

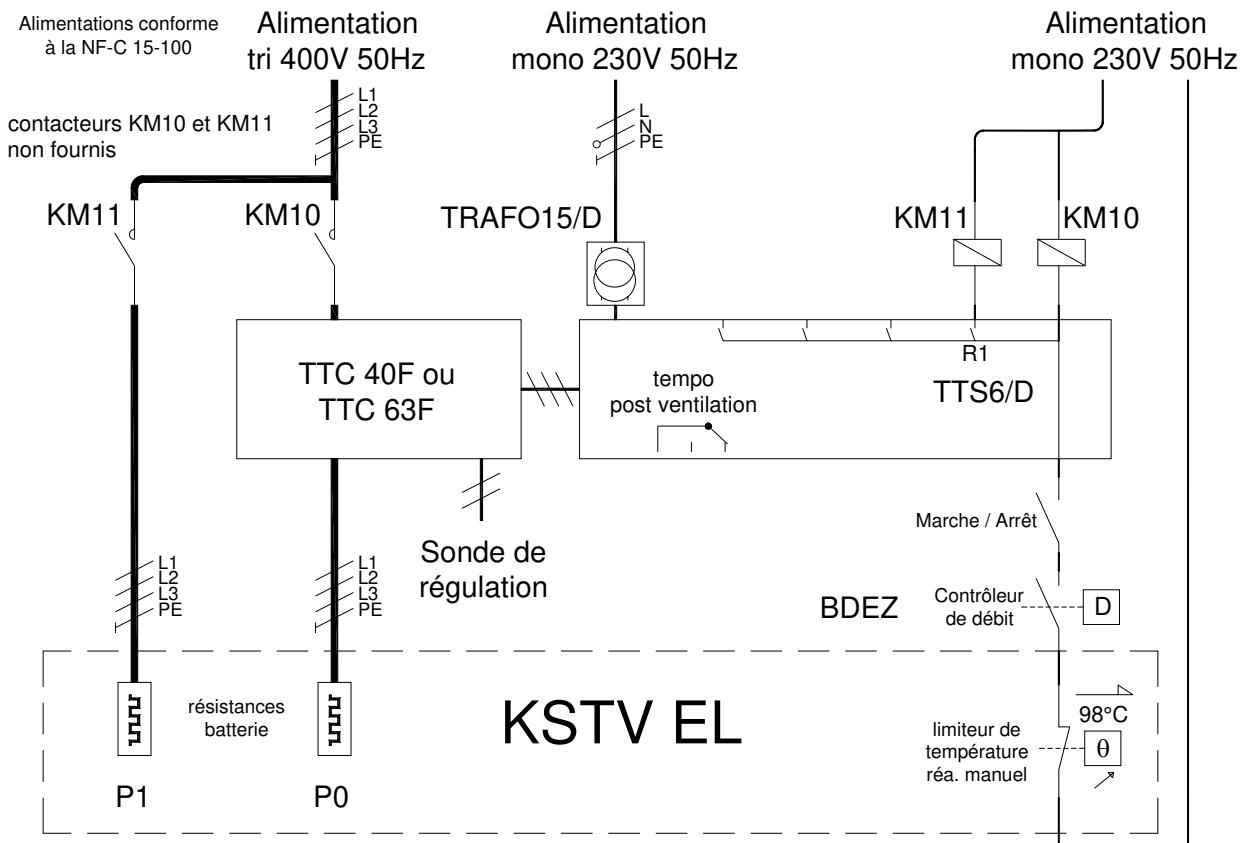


3) Raccordement électrique :

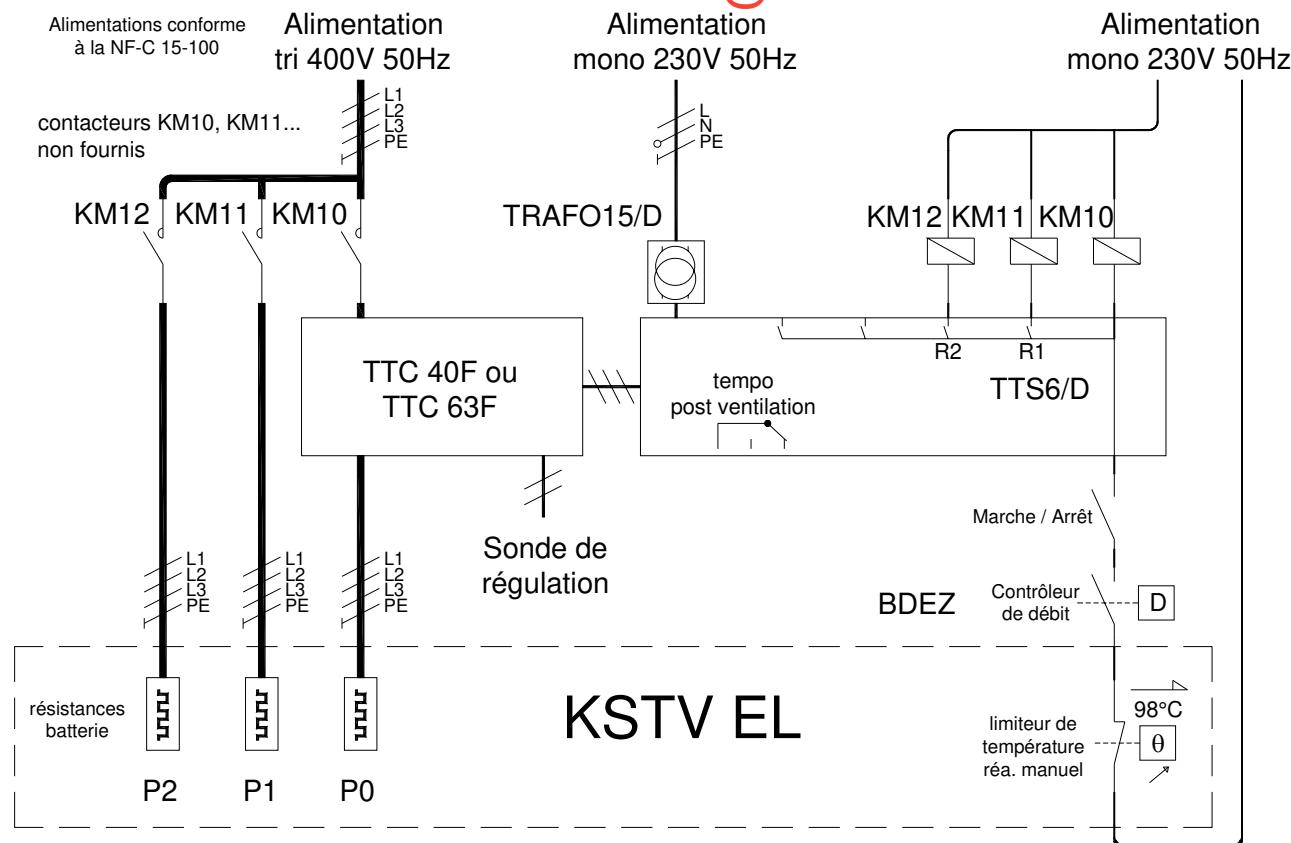
**Câblage de la régulation pour une batterie à 1 étage**



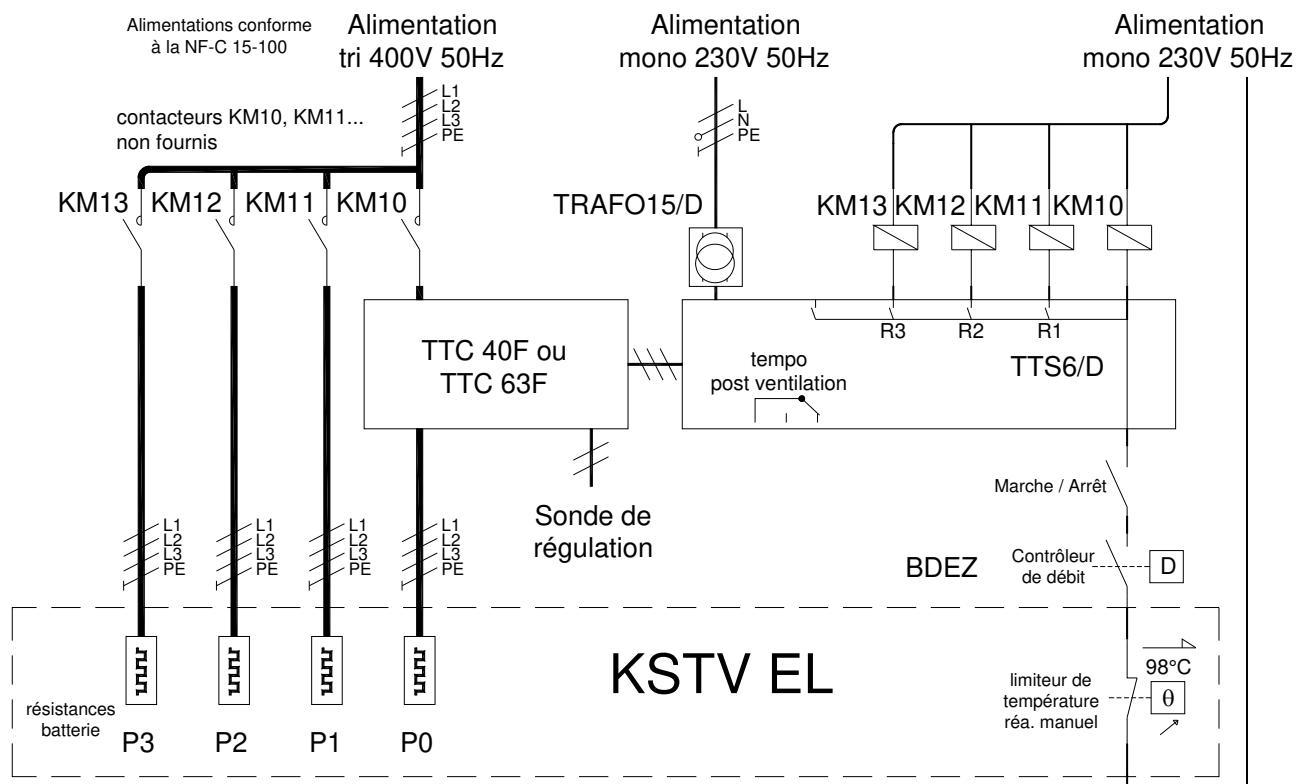
**Câblage de la régulation pour une batterie à 2 étages**



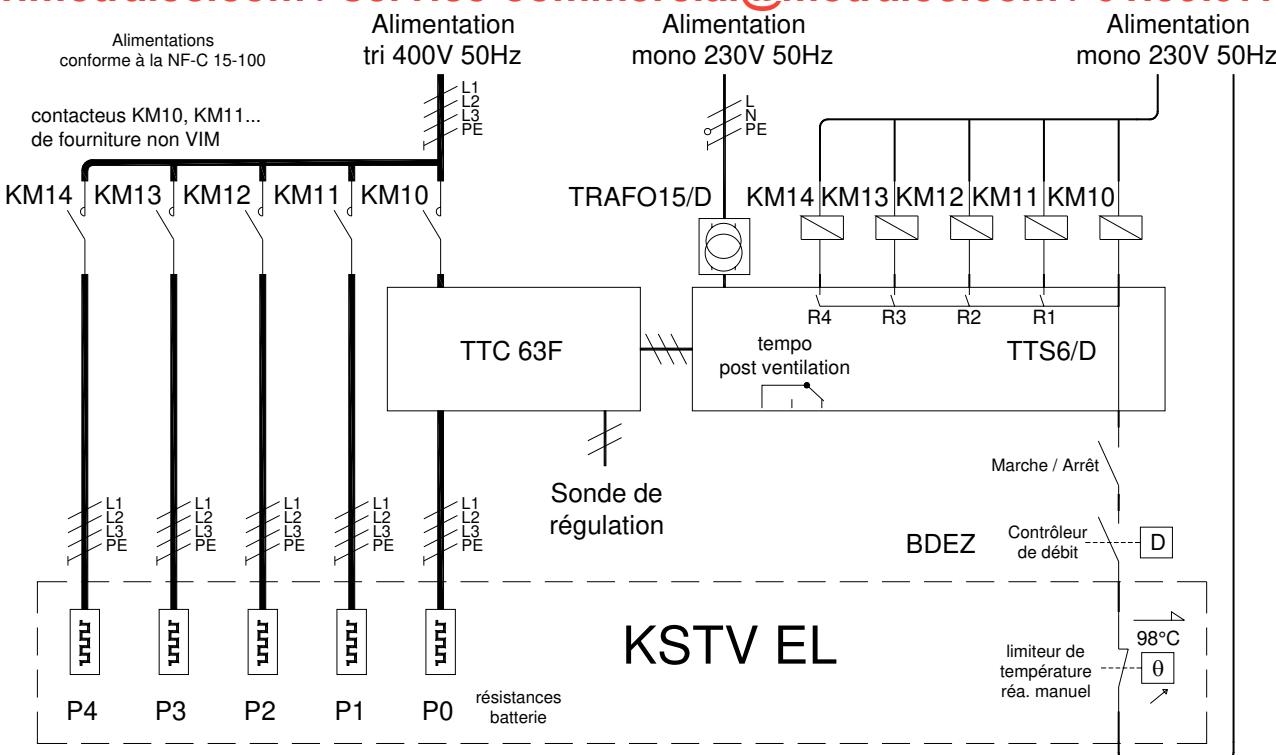
**Câblage de la régulation pour une batterie à 3 étages**



## Câblage de la régulation pour une batterie à 4 étages



## Câblage de la régulation pour une batterie à 5 étages



- Tension d'alimentation: 1~ 220-240V ou 3~ 380-420V 50Hz conforme à la NF C 15-100
- Appareil de classe I
- Capacité de raccordement sur bornes (à vis) : pour utilisation de cosse de 6mm



Attention au pouvoir de coupure des pôles principaux du contacteur

**ATTENTION !** La mise en œuvre de cet appareil et toute intervention doivent être effectuées par un électricien professionnel appliquant les règles de l'art, les normes d'installation et les règlements de sécurité en vigueur. Avant la mise sous tension, vérifier que l'alimentation correspond bien aux indications de cette notice : le raccordement d'une tension différente peut mener à une destruction du matériel. Sectionner l'alimentation avant ouverture du boîtier. Ne pas toucher les pièces sous tension. Danger de mort! Un raccordement électrique non conforme au schéma décrit sur cette notice et/ou aux règles d'installation en vigueur annule notre garantie contractuelle.

#### 4) Mise en route

Avant la mise en route, le caisson doit être raccordé au réseau et la trappe de visite doit être fermée.

#### 5) Entretien :

Couper l'alimentation électrique avant toute intervention et s'assurer qu'elle ne puisse être rétablie par erreur.

Contrôler régulièrement l'encrassement des résistances.

#### Traitements du produit en fin de vie :

Afin de contribuer à la protection de l'environnement et à l'optimisation des ressources naturelles, ce produit doit être valorisé en fin de vie. Il ne doit pas être mis en décharge ni traité avec les déchets ménagers mais doit être déposé dans un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. Pour toute information supplémentaire concernant le recyclage de ce produit, vous pouvez contacter : la direction ADEME de votre région (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), votre chambre consulaire (CCI ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat), votre municipalité, votre déchetterie.

*Nota : dans la mesure où les équipements vendus sont des équipements électriques et électroniques professionnels visés par le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 transposant la directive 2002/96/CE du 27 Janvier 2003, il est convenu que le possesseur de ces équipements assurera, sauf convention contraire, le financement et l'organisation de l'élimination des déchets issus de ces équipements dans les conditions définies aux articles 21 et 22 dudit décret.*

Document non contractuel. Dans le souci constant d'améliorer notre matériel, VIM se réserve le droit de procéder sans préavis à toutes modifications techniques.

**VIM**

Les Prés - ZA de Mégé Sud

BP 120 - 79800 SOUDAN

Tél. +33 (0)5 49 06 60 00 – Fax +33 (0)5 49 06 60 09

SAV : Tél. +33 (0)5 49 06 60 38 – [sav@vim.fr](mailto:sav@vim.fr)

